

PAUVRE CFDT,
PAUVRE, PAUVRE, PATRON DE ROUEN....

Le Comité d'Etablissement de Rouen d'août s'est tenu le 19.

Il a été présidé, comme d'habitude, par M. Le Morvan... euh non, pardon, par M. Taverne (lapsus révélateur ?).

La situation économique se résume à un chiffre : -3 M€ pour MNO à fin juillet.

Cette perte incombe en grande partie à l'activité « mécanique » qui n'arrive malheureusement pas à se redresser et au projet Q600.

Le salut pour la mécanique viendrait d'un rapprochement avec l'entreprise Aéronautique & Spatial de Mulhouse. Un « business plan » devrait être présenté à la rentrée.

Afin de mieux éclairer les débats en CE, la loi prévoit deux commissions :

- La commission formation
- La commission égalité professionnelle homme/femme

Pour ces deux commissions, l'UNSA a proposé sa participation avec des élus et des salariés prêts à s'investir.

- Pour la commission formation : Dominique Le Morvan et le Président du CE se sont cachés derrière la loi. On va voter, et comme la CFDT est majoritaire... il n'y aura que des élus CFDT dans cette commission
- Pour la commission égalité professionnelle : là, le patron a su dans une pirouette dont il a le secret, rejeter nos arguments. Il sait que c'est une commission obligatoire mais il n'est pas pour sa création. Et M. Le Morvan d'appuyer ses propos en disant que la problématique de l'égalité professionnelle est discutée lors des négociations salariales en « Central ». Nous laissons aux collaboratrices de l'agence le soin d'apprécier !!!



Enfin, l'UNSA a proposé que la commission « dérogation d'horaires » (qui, elle n'est pas obligatoire), ne se réunisse que lorsqu'il y a besoin d'une consultation du CE et du CHSCT.

Les informations simples ne nécessitant pas d'avis, pourraient être envoyées par mail aux différents élus. Cette façon de procéder, plus économique, n'a rien d'innovant et existe dans d'autres CE et CHSCT de Clemessy.

Serez-vous étonnés d'apprendre que cette proposition aussi, a été rejetée ? Pas seulement par la CFDT mais aussi par le Président du CE qui n'a rien à redire sur l'organisation de cette commission. Là aussi, l'UNSA ne pourra y participer du fait du syndicat majoritaire.

Ce que l'on peut dire en conclusion, c'est que la démocratie n'est pas encore arrivée aux portes de notre agence.

Si nous avons été élus à 31%, le bon sens voudrait que notre représentabilité soit aussi d'un tiers, mais le secrétaire comme le président semblent en faire abstraction. Tout le monde (hormis bien sur Mr Le Morvan) souhaitait au travers des élections, plus d'équilibre et des faits constructifs dans les CE, DP et CHSCT.

Le constat à ce jour démontre que rien n'a changé : doit-on dire à nos 31% d'électeurs que leurs voix sont « nulles » et non prises en compte ?

Alors, la question est simple : pourquoi le Président du CE est incapable de s'affirmer face au syndicat dit majoritaire ?

L'UNSA Clemessy Bihorel
25 août 2014
www.unsa-clemessy.fr